



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Santé

Taux de cotisations

CCN des Pompes funèbres

(IDCC 759 / Brochure 3269)

Adhésion individuelle facultative

Ancien salarié et ayants droit

À compter du 1^{er} janvier 2023

Cotisation régime de base

Ancien salarié	Régime Général		Régime Alsace Moselle	
	PMSS	€	PMSS	€
1 ^{re} année	1,59 %	58,29 €	1,20 %	43,99 €
2 ^e année	1,987 %	72,84 €	1,50 %	54,99 €
3 ^e année	2,385 %	87,43 €	1,80 %	65,99 €
Ayants droit				
Adulte	1,98 %	72,59 €	1,50 %	54,99 €
Enfant	0,83 %	30,43 €	0,63 %	23,10 €

PMSS : plafond mensuel de la Sécurité sociale, pour 2023, il est fixé à 3 666 €.

€ : euro.